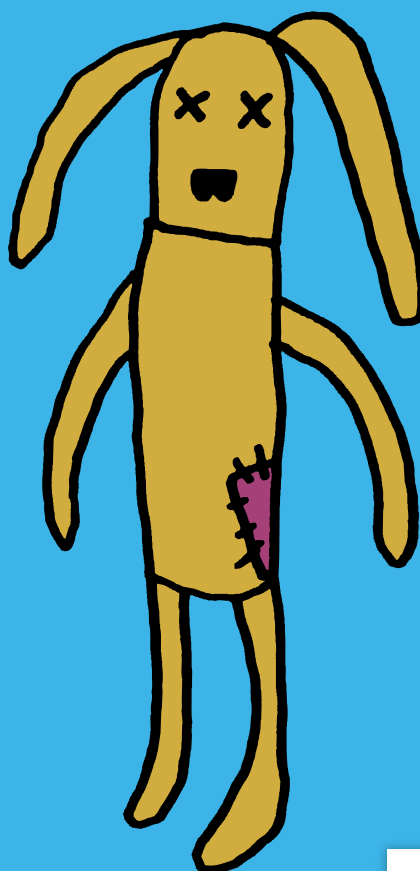
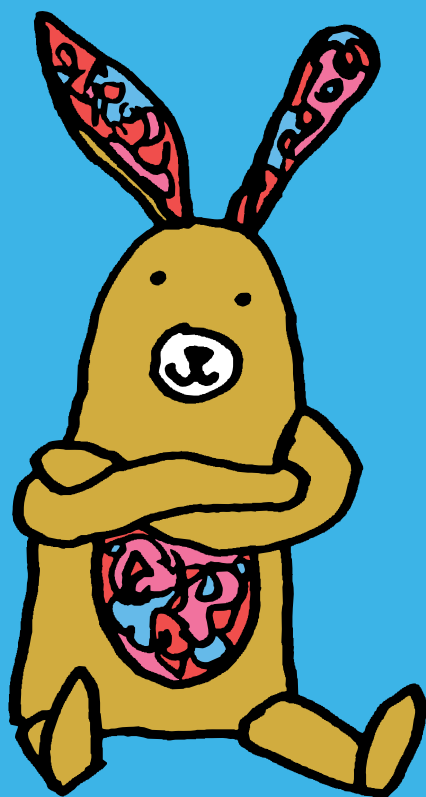


# ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

**GUIDE PRATIQUE**  
DE LA NAISSANCE À L'ENTRÉE  
À L'ÉCOLE MATERNELLE



- Année 2019 -

# SOMMAIRE

## **L'accueil du jeune enfant** p. 4

Le Projet Educatif Local (PEL)  
Les chiffres clés

## **Les établissements municipaux d'accueil régulier** p. 5

## **L'assistant(e) maternel(le) ou la garde d'enfants à domicile** p. 6-9

Les Services d'Accueil Familial (SAF)  
Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)  
Deux questions à un responsable du SAF municipal  
Trois questions à une animatrice d'un RAM  
Les accueils familiaux municipaux  
Devenir employeur d'une garde d'enfants à domicile  
Garde à domicile

## **La garde occasionnelle ou partielle** p. 10-11

Le multi-accueils souple et pour tous!  
Des espaces multi-accueils municipaux  
Deux questions à un responsable d'un multi-accueil

## **Les structures associatives** p. 12-13

Pour un accueil collectif régulier ou occasionnel  
Des établissements associatifs d'accueil régulier collectif

## **Autres structures d'accueil** p. 14-15

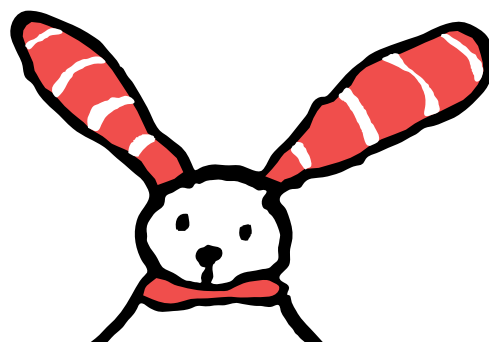
Les crèches d'organismes publics  
Les crèches privées  
Les micro-crèches en mode PAJE  
Des horaires atypiques  
Les accueils spécifiques

## **Pour se retrouver et échanger** p. 16

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

## **Les infos pratiques** p. 17

## **Les numéros utiles** p. 18



# BIENVENUE AUX PETITS MONTPELLIÉRAINS!

Donner le meilleur accueil aux petits montpelliérains est une priorité pour la Ville de Montpellier. Aujourd'hui, environ 6 200 enfants sont reçus quotidiennement, en accueil régulier ou occasionnel, dans les établissements municipaux, associatifs ou privés, ainsi que chez les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. Pour eux, la Ville poursuit un objectif de bien-être, d'harmonie, de qualité de services et de professionnalisme du personnel accueillant les tout-petits.

## L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

L'avenir des enfants est l'affaire de tous. Le 15 janvier 2011 se sont tenues à Montpellier les premières « Assises locales de la Réussite Éducative », rassemblant partenaires institutionnels, intervenants éducatifs et parents. Cette démarche vise à donner **une réelle égalité des chances pour tous les enfants**, de mettre en œuvre dès la petite enfance des perspectives concrètes et positives pour l'éducation, en partageant les expériences des différents acteurs et en valorisant les convergences entre projets éducatifs territoriaux, projets d'école et d'établissement, projets sociaux de la petite enfance.

Cette initiative est une première étape en matière d'éducation, qui permettra de **construire un grand projet local pour l'enfance et la jeunesse**. Ainsi, dès leur plus jeune âge, les enfants découvrent les activités culturelles de la ville (visites au musée, à la bibliothèque, à l'aquarium, rencontres intergénérationnelles).

La démarche municipale de Réussite Éducative s'adresse par principe à tous les publics et, pour commencer, à tous les élèves, tous les enfants, de tous les quartiers de la ville. Dès lors, l'accueil du jeune enfant ne se résume pas à un mode de garde. Les familles attendent un accueil de qualité, avec des professionnels qui accompagnent les enfants vers leur réussite future, que ce soit dans les établissements d'accueil collectif ou chez les assistant(e)s maternel(le)s.

Car un bon niveau d'éducation, dès le plus jeune âge, évoluant tout au long du parcours de l'enfant puis de l'adolescent, est une promesse d'équilibre de la société toute entière, autrement dit d'une meilleure cohésion sociale.



### Les chiffres clés

**4 960** places en accueil collectif et individuel

**17** crèches collectives municipales

**12** multi-accueils municipaux

**1** jardin d'enfants municipal

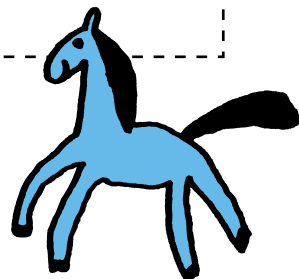
**2** crèches familiales municipales

**7** secteurs de relais d'assistant(e)s maternel(le)s

**600** agents

**28,9 millions** d'euros de budget  
Petite enfance

**25** crèches associatives soutenues par la Ville



# LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL RÉGULIER



Les établissements d'accueil collectif régulier, gérés par la Ville de Montpellier, reçoivent à temps plein ou à temps partiel de 20 à 72 enfants de moins de 4 ans, ou si l'établissement le permet, à des enfants de moins de 6 ans en accueil temporaire périscolaire ou extrascolaire, ainsi qu'aux enfants en situation de handicap jusqu'à leur 6<sup>e</sup> anniversaire.

L'espace y est aménagé pour favoriser le **bien-être et l'éveil** des enfants dans le respect des normes de sécurité. L'équipe anime un projet d'établissement et d'activités qui jalonnent la journée de l'enfant. La crèche est dirigée par **une puéricultrice diplômée d'Etat secondée par une équipe de professionnels** : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance, agents techniques (cuisine, lingerie, entretien). Chaque structure bénéficie de l'intervention d'un pédiatre, de psychologues, de responsables de secteur et d'assistants de service social.

Les établissements sont ouverts toute la journée de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi (fermeture un mois l'été et une semaine en fin d'année civile). Les repas sont élaborés sur place.

*Conditions de pré-inscription en page 18 :*

## Antigone

Montpellier Centre - 10, rue Jeanne d'Arc  
Tram 1 - station Antigone

## Cléonice Pouzin

Montpellier Centre - 64, rue Lunaret  
Bus 14 - arrêt Ernest Renan

## Edelweiss

Montpellier Centre - 21, rue Général Riu  
Tram 1 - station Du Guesclin

## Petit Prince de Boutonnet

Montpellier Centre - 20, rue Emile Littré  
Tram 2 - station Aiguelongue

## Pinocchio - Île au trésor

Montpellier Centre - 16, rue Ferdinand Fabre  
Tram 1 - station Louis Blanc

## Sept Nains

Montpellier Centre 2 - impasse Petite Corratierie  
Tram 1 - station Louis Blanc

## Les Boutons d'or jardin d'enfants

Quartier Centre - 42, avenue Saint Lazare  
Bus 15 la ronde - arrêt Saint Lazare

## Blanche Neige

Croix d'Argent - 14, place Cardinal Verdier  
Tram 2 - station Mas Devron

## Françoise Dolto

Croix d'Argent - 5, rue du Père Cyprien Rome  
Bus 7 - arrêt Etoile

## Agropolis

Hôpitaux-Facultés - 30, rue J-F Breton  
Bus 13 la navette - arrêt Campus Agropolis

## Galineta

Cévennes - 31, rue des Avant-Monts  
Bus 6 - arrêt Cévennes

## Louise Guiraud

Mosson - 35, rue de Tipasa  
Tram 1 - station Halles de la Paillade

## Petite Sirène

Malbosc - 115, rue de Fès  
Tram 1 - station Malbosc

## Robin des bois

Port Marianne - 280, bd Pénélope  
Tram 1 - Station place de France

## Adélaïde Cambon

Port Marianne - 120, place G. Frêche  
Tram 1 - station Moularès Hôtel de Ville  
ou Tram 4 - station Georges Frêche

## Thérèse Sentis

Prés d'Arènes - 655, av. du Maréchal Leclerc  
Tram 4 - station Garcia Lorca

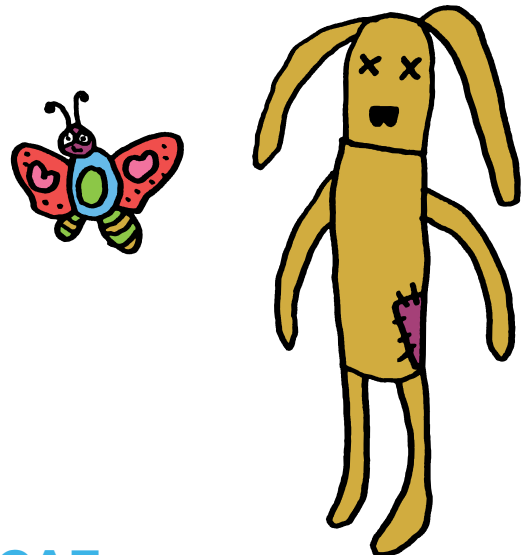
*À contacter directement pour pré-inscription :*

## Joséphine Baker

Ovalie - 164, avenue Jean Prat  
Tel. : 04 99 54 53 50  
Bus 6 - arrêt Le Grand M

## Henri Salvador

Arceaux - 6, rue Boussinesq  
Tel. : 04 30 00 98 79  
Tram 3 - station Cité Astruc



## CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault participe au financement des établissements d'accueil du jeune enfant sous forme de prestation de service destinée à couvrir une partie de leur frais de fonctionnement. Pour cela, une convention d'objectifs et de financement est signée entre la CAF et la Ville, en tant que gestionnaire des établissements municipaux.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF apporte également son soutien financier à la Ville tant pour la gestion municipale que pour les établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la ville.

# L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) OU LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE



Agréé(e)s par le Conseil Départemental de l'Hérault, les assistant(e)s maternel(le)s accueillent, à leur domicile pendant la journée, 1 à 3 enfants de moins de 4 ans, dans un mode de garde individuel. Les assistant(e)s maternel(le)s ont un véritable statut professionnel.

## LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF), REGROUPEMENT D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S

Gérés par la Ville de Montpellier ou par une association, les **services d'accueil familial, appelés SAF**, sont des regroupements d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, employé(e)s par la Ville ou une association. Ils permettent d'assurer dans le cadre familial, au domicile de l'assistant(e) maternel(le), l'accueil de 1 à 3 enfants de moins de 3 ans ou des enfants de moins de 6 ans en **accueil temporaire périscolaire ou extra-scolaire**. Comme pour l'accueil collectif, une formalisation d'accueil est signée entre la famille et le Service enfance afin de déterminer les horaires d'accueil de l'enfant.

Ce mode d'accueil permet de **respecter au mieux le rythme de l'enfant** tout en lui offrant une ouverture sur le monde extérieur et un mode de sociabilisation. Périodiquement, les enfants accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s se retrouvent en structure collective, dans les Maisons pour tous ou dans les locaux du service d'accueil familial, pour participer à des jeux éducatifs.

Le service d'accueil familial est placé **sous la responsabilité d'une puéricultrice**, aidée par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs jeunes enfants, pédiatre, psychologue...) qui assure le fonctionnement de la structure ainsi que des visites régulières au domicile des assistantes maternelles. **Une continuité du service public est assurée en l'absence des assistant(e)s maternel(le)s.**

Les possibilités d'accueil sont offertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

## LE RELAIS DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le dernier Contrat enfance jeunesse a permis d'étendre à 7 secteurs de relais ce dispositif financé par la Ville, le Conseil Départemental et la CAF. Le RAM, lieu d'information, de rencontre et d'échange, a une fonction importante d'animation. Piloté par des professionnelles de la petite enfance, il a pour vocation de mettre en relation les parents et les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants grâce à des animations et de recenser les places vacantes.

Le RAM aide les parents, en tant que futurs employeurs, dans leurs démarches administratives et dans leurs recherches. Il a également une mission de professionnalisation auprès des assistant(e)s maternel(le)s en les informant sur leur statut (droits et devoirs, salaires, contrats, congés...) et, en liaison avec la Protection Maternelle Infantile (PMI), sur les formations valorisant leur métier.

### RAM Antigone 1

438, bd d'Antigone (Gestion des quartiers Centre historique - Comédie - Figuerolles - Gare - Gambetta - Antigone - Pompignane) 04 67 15 35 33  
Tram 1 - station Antigone.

### RAM Antigone 2

438, bd d'Antigone (Gestion des quartiers Chamberte - Mas Drevon - Prés d'Arènes - Saint Martin - Tournezy) 04 67 42 30 75 - Tram 1 - station Antigone.

### RAM Croix d'Argent

635, rue Jacques Bounin (Gestion des quartiers Bagatelle/Ovalie - Estanove Croix d'Argent - Pas du Loup) 04 67 27 72 19 - Tram 2 - station Villeneuve d'Angoulême.

### RAM Mosson

123, rue de Lausanne (Gestion des quartiers Mosson - Hauts de Massane - Malbosc - Euromédecine - Celleneuve) 04 99 77 14 94 - Tram 1 - station Halles de la paillade.

### RAM Odysseum

280, bd Pénélope (Gestion des quartiers Aiguerelles - Pont Trinquat - Port Marianne - Grammont) 04 99 64 22 54 - Tram 1 - station Place de France.

### RAM Aiguelongue

2, rue des Tourterelles (Gestion des quartiers Hopitaux-Facultés Aiguelongue - Boutonnet - Beaux-Arts - Arceaux - Aubes - Plan des 4 seigneurs) 04 67 54 45 13 - Bus 15 la ronde - arrêt Tourterelles.

### RAM Saint Clément

311, av Saint Clément - École Baudelaire (Gestion des quartiers Alco Cévennes - La Martelle) 04 67 59 94 13 - Tram 3 - station Pergola.

## 2 QUESTIONS À :

**Marie-Claire, responsable du Service d'Accueil Familial municipal Les Elfes / Les Petits Loups**

### COMMENT FONCTIONNE VOTRE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL ?

« Nous veillons au bien-être des enfants, à la bonne qualité du service public, et aux bonnes conditions de travail des assistant(e)s maternel(le)s. Pour nos deux secteurs, Les Elfes et les Petits Loups, nous accueillons plus de 120 jeunes enfants à domicile et encadrons 37 assistant(e)s maternel(le)s qui sont employé(e)s par la Ville. »

### COMMENT RESTEZ-VOUS EN CONTACT AVEC LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ?

« Tisser et maintenir un lien de bonne qualité, établir des relations de confiance entre parents, assistant(e)s maternel(le)s et jeunes enfants, est l'élément fondamental de notre mission. Nous visitons les assistant(e)s maternel(le)s à domicile avec ou sans rendez-vous, nous organisons des moments de rencontres et de convivialité et des temps collectifs avec les petits. Nous animons des sorties pédagogiques, des goûters, des pique-niques, afin de créer des temps de partage collectifs. »

## 3 QUESTIONS À :

**Isabelle, animatrice de Relais des Assistant(e)s Maternel(le)s**

### QUELLES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E) ?

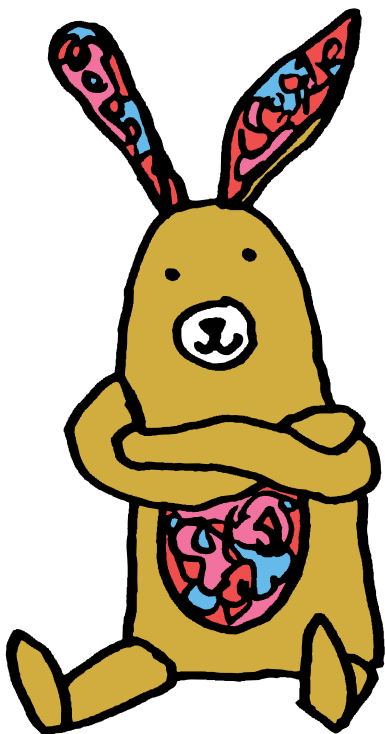
« Les qualifications professionnelles, et donc l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s, sont gérées par le Conseil Départemental, selon une longue grille de critères qui comporte également le volet logement par exemple. »

### QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ?

« Nous avons plusieurs missions. La première auprès des assistant(e)s maternel(le)s. Elles (ils) nous interpellent sur leur statut, leurs contrats avec les parents, les questions de formation. La deuxième mission est auprès des parents. Nous les recevons et les orientons, nous les aidons à trouver un(e) assistant(e) maternel(le), à remplir le contrat par exemple. Nous assurons aussi un rôle de médiation entre parents, assistant(e)s maternel(le)s, enfants pour anticiper ou régler les petits conflits. Enfin, nous avons une mission d'animation : ici à Croix d'Argent nous disposons d'une salle qui nous permet de réunir une dizaine d'assistant(e)s maternel(le)s et 25 jeunes enfants en animation. »

### COMBIEN D'ENFANTS PEUVENT GARDER LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, ET JUSQU'À QUEL ÂGE ?

« Elles (ils) peuvent en garder jusqu'à 4, ce qui est rare car cela dépend du logement et des conditions d'accueil. La moyenne varie entre 2 et 3 enfants. Pour ce qui est de l'âge, il s'agit principalement des 0 à 3 ans mais il y a également beaucoup de garde périscolaire, les mercredis et les vacances, d'enfants un peu plus grands. »



## LES ACCUEILS FAMILIAUX MUNICIPAUX

### LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL

**Les Elfes** - Odysseum - 45 places - 280, bd Pénélope - 04 67 15 65 43

**Les Petits loups** - Odysseum - 42 places - 280, bd Pénélope - 04 67 15 65 43 (ou 44)

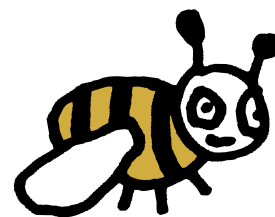
### LE MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

**Joséphine Baker** - Ovalie - 9 places - 164, avenue Jean Prat - 04 99 54 53 50

**Henri Salvador** - Arceaux - 12 places - 6, rue Boussinesq - 04 30 00 98 79



# DEVENIR EMPLOYEUR D'UNE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE



Les parents qui le souhaitent peuvent faire garder leur bébé à la maison. Ce mode de garde offre aussi la possibilité de **partager le coût et la garde de plusieurs enfants au même domicile**, d'une même famille ou pas. Il offre plus de **souplesse sur les horaires** et les conditions du mode de garde et peut être avantageux pour une famille ayant plusieurs enfants en bas âge ou des horaires de travail atypiques.

Pour devenir l'employeur direct d'une garde d'enfants à domicile en tant que particulier employeur, il vous faut **assurer vous-même le recrutement et les formalités** liées au statut d'employeur. Ces démarches sont aujourd'hui facilitées par les dispositifs mis en place sur leurs sites internet par les institutions.

Recruter votre garde à domicile implique les actions suivantes :

- établir un contrat de travail
- verser une rémunération au salarié
- respecter la réglementation du code du travail applicable et la convention collective nationale des salariés du particulier employeur
- déclarer ses salaires au centre Pajemploi (Urssaf) qui délivre les bulletins de paie

La Caisse d'allocations familiales (Caf) ou, le cas échéant, la caisse de Mutualité sociale agricole (Msa) peut vous aider en prenant en charge :

- 50 % des cotisations sociales dues pour l'emploi de votre salarié dans la limite d'un plafond variant selon l'âge de votre (ou vos) enfant(s)
- une partie de la rémunération de votre salarié : le montant de cette allocation dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge : un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.



# GARDE À DOMICILE

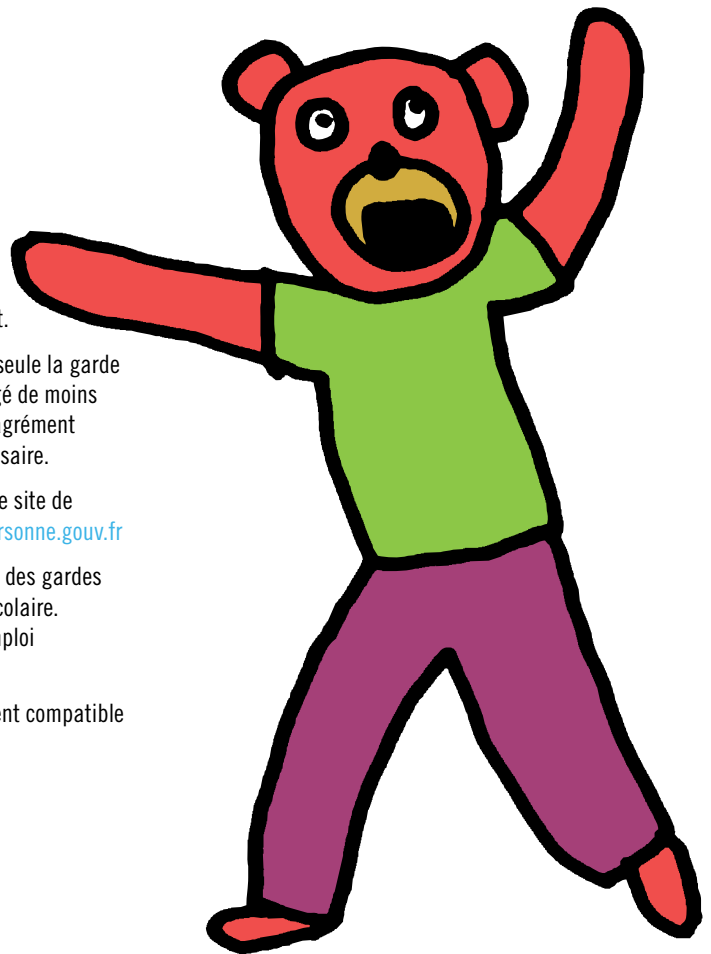
L'association ou la société de services doit être **agrée** par l'Etat (association, entreprise ou opérateur public). Elle devient l'employeur de la personne qui garde votre enfant.

**Attention** : si l'organisme dispose d'un agrément « simple », seule la garde d'enfant âgé de plus de 3 ans est possible. Pour un enfant âgé de moins de 3 ans, l'organisme doit obligatoirement être titulaire de l'agrément « qualité » en raison de la qualité spécifique de service nécessaire.

La liste des prestataires agréés par l'Etat est disponible sur le site de l'Agence Nationale des Services à la Personne : [servicesalapersonne.gouv.fr](http://servicesalapersonne.gouv.fr)

Les associations possédant un agrément assurent également des gardes ponctuelles : sortie d'école, garde d'enfant malade, soutien scolaire. Les prestations de service peuvent être réglées en Chèque Emploi Service Universel (CESU).

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) est parfaitement compatible avec une garde d'enfant à domicile.



## LES ASSOCIATIONS AGRÉES À MONTPELLIER

### Pléiades Services

04 67 54 05 40

### Family Sphère

04 67 22 07 00

### Ouverture

04 67 70 99 60

### Nounou Passion

04 67 56 48 70

### Educazen

04 34 22 80 91

### O2 Kid

02 43 72 02 02

### Kangourou kids

04 67 58 44 04

### Sesam 34

04 67 46 94 66

### Best Nounou

[www.bestnounou.com](http://www.bestnounou.com)



**N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS POUVEZ  
AUSSI BÉNÉFICIER D'UN CRÉDIT  
D'IMPÔT OU D'UNE RÉDUCTION  
FISCALE.**

**RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE  
CENTRE DES IMPÔTS.**

TOUTES LES INFORMATIONS POUR  
DEVENIR EMPLOYEUR D'UNE GARDE  
D'ENFANTS À DOMICILE OU D'UNE  
ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)  
AGRÉÉ(E) SUR [caf.fr](http://caf.fr)  
OU SUR [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)



# LA GARDE OCCASIONNELLE OU PARTIELLE

## LE MULTI-ACCUEIL SOUPLE ET POUR TOUS!

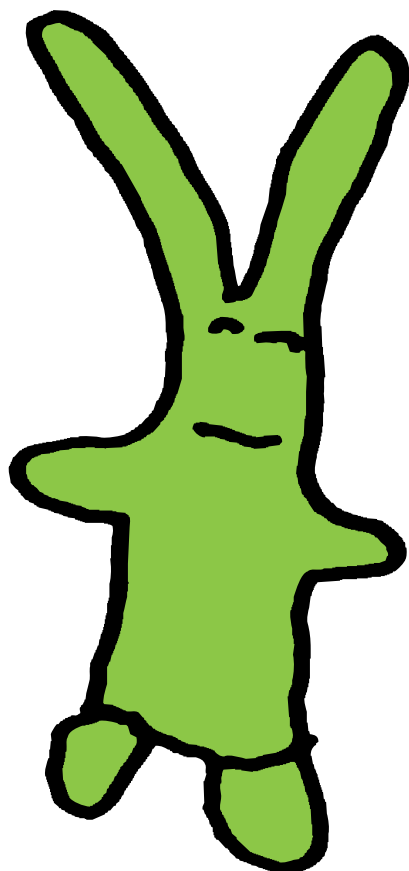
### Les multi-accueils municipaux (haltes-garderies)

sont de petites et moyennes structures qui reçoivent de 20 à 45 enfants. Ils offrent des places de façon régulière ou occasionnelle à des enfants de moins de 4 ans, ou si l'établissement le permet, à des enfants de moins de 6 ans en accueil temporaire périscolaire ou extrascolaire, ainsi qu'aux enfants en situation de handicap jusqu'à leur 6ème anniversaire.

L'accueil occasionnel permet de répondre à un besoin d'accueil ponctuel.

Ce type d'accueil peut évoluer vers un accueil régulier à temps partiel ou à temps complet, sous conditions de disponibilité des places et après validation par la commission d'attributions des places.

L'établissement d'accueil de l'enfant est **dirigé, soit par une puéricultrice, soit par une éducatrice de jeunes enfants**. Les enfants peuvent y être accueillis du lundi au vendredi, avec une fermeture annuelle d'un mois d'été et d'une semaine pendant les vacances de fin d'année.



Que ce soit en accueil collectif, familial, régulier ou occasionnel, le tarif est toujours calculé selon les revenus, la situation familiale et le nombre d'enfants à charge. Il est fixé en fonction du barème, du plafond, et du plancher de ressources définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

# LES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Les établissements sont ouverts de 8h à 18h exceptés **La Coupole** et **Mary Poppins**.

## La Coupole

Antigone  
45, place Zeus  
04 67 64 06 62  
Tram 1 - station Léon Blum

## Mary Poppins

Croix d'Argent/Mas Drevon  
82, place Cardinal Verdier  
04 67 47 24 45  
Tram 2 - station Mas Drevon

## Villeneuve d'Angoulême

Croix d'Argent/Mas Drevon  
328, rue Fernandel  
04 67 42 09 36  
Tram 2 - station Villeneuve d'Angoulême

## André Chamson

Les Cévennes/La Martelle  
105, rue Gustave Eiffel  
04 67 45 10 34  
Bus 7 - arrêt Martellière

## Europa Assas

Centre/Les Arceaux  
79, rue Eugène Labiche  
04 67 52 00 76  
Tram 1 - station Philippidès

## Les Coquelicots

Centre/Les Aubes  
151 bis, Pablo Casals  
04 67 72 09 91  
Tram 2 - station Saint Lazare

## La Maison des enfants

Centre historique  
1, rue Embouque d'or  
04 67 60 71 93  
Tram 1 - station Comédie

## Les Chats Bottés

Mosson/Celleneuve  
24, rue Jeanne de Charrin  
04 67 75 45 79  
Tram 3 - station Celleneuve

## Les Copains d'abord

Mosson/Hauts de Massane  
43, av. Guilhem de Poitiers  
04 67 40 06 80  
Bus 19 - arrêt Place d'Italie

## L'Oustal dou Caganis

Prés d'Arènes/Saint-Martin  
67, rue des Razeteurs  
04 67 65 32 72  
Bus 11 - arrêt Frédéric Fabrège

## Mowgli

Port Marianne/Odyseum  
280, bd Pénélope  
04 99 64 22 51  
Tram 1 - station place de France

## Pitchot Nanet

Hôpitaux-Facultés/Aiguelongue  
1, rue des Tourterelles  
04 67 72 41 64  
Tram 2 - station Aiguelongue

## QUESTIONS À :

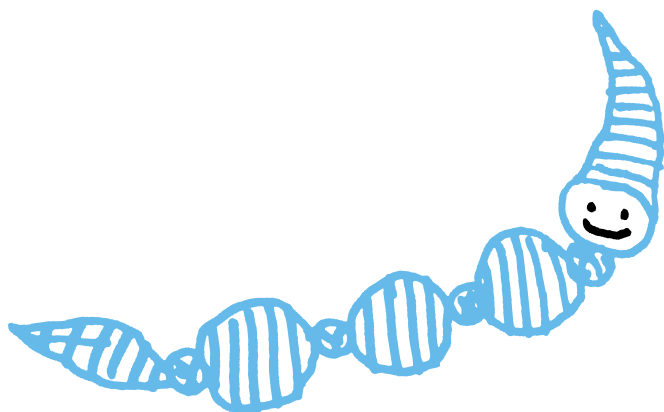
### Cécile, responsable d'un multi-accueil

### Y A-T-IL SUFFISAMMENT DE PLACES POUR UN ACCUEIL OCCASIONNEL OU PARTIEL DES PETITS ?

« Ici oui, car nous avons 45 places, nous sommes le plus grand centre multi-accueils de la Ville. Ceci dit, l'accueil est sectorisé et nous ne pouvons pas recevoir les enfants qui relèvent d'un autre secteur, d'un autre quartier. En outre notre capacité d'accueil est plus limitée pour les nourrissons, mais elle est parfaitement adaptée pour les enfants à partir d'un an. »

### EXISTE-T-IL UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, DES ACTIVITÉS POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES ?

« Oui, nous pouvons, mais nous avons à la même adresse, au-dessus, le Relais des Enfants qui est mieux adapté à l'accueil de la tranche d'âge des périscolaires. »



## L'inscription :

- **POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL :**  
contactez le responsable du multi-accueil, en fonction de votre lieu de résidence  
(réservation possible 2 demi-journées par semaine)

# LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

## POUR UN ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER OU OCCASIONNEL



Il s'agit d'une formule d'accueil créée, sous forme associative. Chaque établissement a **une gestion autonome**. Leur ouverture est subordonnée à une autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

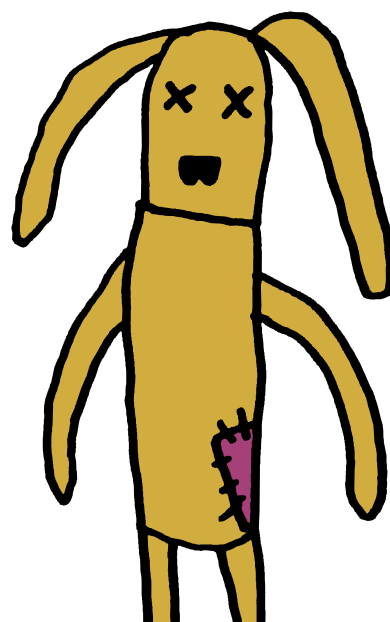
L'agrément des établissements associatifs est subordonné aux mêmes conditions de qualification du personnel, de qualité des locaux et de projet pédagogique que les établissements municipaux ou privés. Certains ont su développer des spécificités : **bilinguisme, horaires atypiques, accueil d'urgence...**

Les établissements d'accueil collectif et associatif privilégient, au sein d'un petit groupe, l'éveil de l'enfant tout en favorisant l'implication des parents. Les modalités de cette participation sont différentes d'un établissement à l'autre. Les locaux sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Dans la majorité des établissements, **les enfants peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle**.

**Vous pouvez contacter directement les établissements avant la naissance de l'enfant.**

La Caisse d'allocations familiales et, le cas échéant, la Caisse de mutualité sociale agricole participent au financement des crèches associatives en versant au gestionnaire de l'établissement une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. En contrepartie de ce financement, le gestionnaire s'engage à calculer votre participation financière à partir d'un barème tenant compte de vos ressources et de la composition de votre famille. Ce barème (établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales) est le même sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La Ville de Montpellier, dans le cadre du Contrat enfance, apporte un financement afin de favoriser la création et la pérennité des structures associatives. L'accueil du petit montpelliérain est une priorité budgétaire de la Ville qui verse une contribution de 1,85 € de l'heure pour soutenir le fonctionnement des établissements associatifs d'accueil du jeune enfant.



# DES ÉTABLISSEMENTS ASSOCIATIFS D'ACCUEIL RÉGULIER COLLECTIF



## **Ricochet** - 16 places

Port Marianne - Gestion parentale  
134, rue Astier de Vigerie - Appt 64, esc 3 - 04 67 79 96 20  
Bus 9 - arrêt André Malraux ou bus 14 - arrêt Garigliano

## **Coste-Belle** - 31 places

Port Marianne - Gestion associative  
rue des Frères Lumières - 04 67 65 33 32  
Bus 9 - arrêt François Coubertin

## **Les Lutins** - 57 places

Port Marianne - Gestion associative  
Parc club du Millénaire - 105, rue Henri Becquerel  
04 67 20 26 00  
Bus 9 - arrêt Louis Lepine

## **Accroche Cœur** - 16 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
34, rue de la Cavalerie - appt 47 - 04 67 72 62 82  
Tram 2 - station Beaux-Arts

## **Les Bambins du Lez** - 42 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
196, rue des Paradisiens - 04 67 72 94 83  
Tram 4 - station les Aubes ou bus 14 - arrêt Estragon

## **Sucre d'Orge** - 40 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
27, bd Berthelot - 04 67 66 75 90  
Tram 2 - station nouveau Saint Roch

## **Moussia** - 24 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
10, bd Berthelot - 04 67 58 90 13  
Tram 2 - station nouveau Saint Roch

## **La Gerbe** - 20 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
19, rue Chaptal - 04 99 74 24 32  
Tram 2 station Rondelet ou  
tram 4 - station Saint Guilhem Courreau

## **L'arbre à chouette** - 29 places

Montpellier Centre - Gestion associative  
44, avenue St Lazare - 04 67 79 39 71  
Tram 2 - station Saint Lazare

## **Bamboubulle** - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative  
241, rue Desmoulins - Esc 32 cité Paul Valéry  
04 67 47 14 07  
Bus 11 - arrêt Cheng Du

## **La Belle Journée** - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative  
124, place de Chine - 04 67 69 94 93  
Bus 11 - arrêt Cheng Du

## **Les Lilas** - 26 places

Croix d'Argent - Gestion associative  
Espace famille 191, rue Louis Aragon - 04 67 85 75 17  
Tram 2 - station Mas Drevon

## **Les Petites Mayas** - 34 places

Ovalie - Gestion associative  
728, av. de la Réglisse - 04 67 91 90 00  
Tram 2 - station Sabines

## **Ribambelle** - 20 places

Croix d'Argent - Gestion associative  
170, place Saint Simon - Rés. Val de Croze - 04 67 47 02 81  
Bus 11 - arrêt Rouget de Lisle

## **Les Moussaillons** - 16 places

Croix d'Argent - Gestion associative  
156, impasse Jean Bruller dit Vercors - Rés. la Guirlande  
04 67 58 13 86  
Tram 3 - station les arceaux

## **Ginkgo-Biloba** - 38 places

Hôpitaux- Facultés  
2256, route de Mende - 04 67 72 65 49  
Bus 13 la navette - arrêt Hortus

## **Tom Pouce** - 28 places

Hôpitaux- Facultés - Gestion associative  
139, rue Philippe Castan Rés. les Picholines - 04 67 72 85 83  
Bus 15 la ronde - arrêt Saint Lazare

## **Une Souris verte** - 20 places

Hôpitaux-Facultés - Gestion associative  
625, rue de Saint-Priest - Les Garrigues de Saint-Priest  
04 67 61 19 94  
Tram 1 - station château d'Ô

## **La Bambinerie** - 17 places

Cévennes - Gestion associative  
11, rue des Sureaux - 04 67 58 21 05  
Tram 3 - station Astruc

## **La Coccinelle** - 41 places

Cévennes - Gestion associative  
81, rue d'Alco - 04 67 03 06 32  
Tram 3 - station Jules Guesde

## **Les Infantines** - 15 places

Pompignane - Gestion associative  
35, rue André Malraux - 09 73 58 51 79  
Bus 9 - arrêt André Malraux ou bus 14 - arrêt Garigliano

# AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

## LES CRÈCHES D'ORGANISMES PUBLICS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE L'HÉRAULT

**Pôle petite enfance**  
**Eliane Bauduin**

Gestion Conseil Départemental de l'Hérault  
1 000, rue d'Alco - 04 67 67 68 25

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL

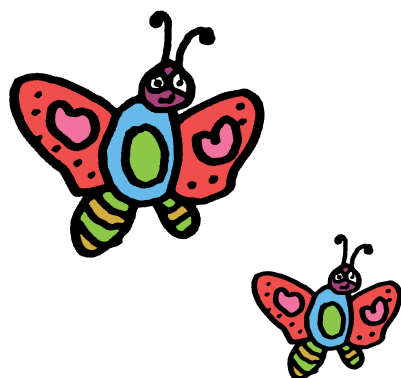
**Crèche hospitalière**  
**L'Ostal dels Pichonets**

Gestion CHR - 20, rue de Forcrand  
Crèche familiale - 04 67 33 26 00  
Crèche collective - 04 67 33 26 01

CAF DE L'HÉRAULT

**Multi-accueil CAF**

Gestion CAF Hérault  
476, av de Barcelone - 04 67 75 32 57



## LES CRÈCHES PRIVÉES

**Les Petits Chaperons Rouges - 43 places**

Euromédecine  
1722, rue Malbosc - 04 67 03 03 56 - 7h30/19h  
Tram 1 - station Malbosc

**Les Petits Chaperons Rouges - 43 places**

Parc 2000  
321, rue Maurice Béjart - 04 37 46 45 27 - 7h30/18h30  
Tram 3 - station Celleneuve

**Les Petits Chaperons Rouges - 25 places**

Euréka  
650, rue Louis Lépine - 04 37 46 45 23 - 7h30/19h  
Bus 9 - arrêt Volta Fizeau

**Les Petits Chaperons Rouges - 60 places**

Millénaire  
91, rue du Thor - Immeuble Olympie  
04 37 46 45 26 - 7h30/19h  
Bus 9 - arrêt Euréka

**Les Petits Chaperons Rouges - 31 places**

Odysséum  
521, rue Georges Méliès - A7 Center - 04 30 29 90 36  
Tram 1 - station Odysséum

**Les Jardins de Flore - 30 places**

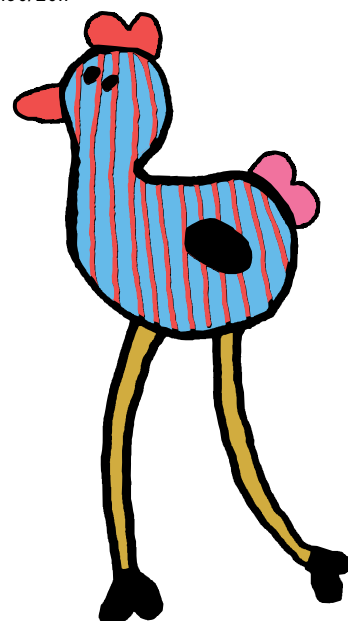
Centre  
40, rue Fbg Saint Jaumes 04 67 04 01 57 - 7h/20h  
Tram 1 - station stade Philippidès

**L'Étoile filante - 37 places**

Millénaire  
4/8, rue du Mas de Verchant - 04 67 73 17 58 - 6h30/20h  
Bus 9 - arrêt Euréka

**Scoubidou & confetti - 28 places**

Millénaire  
369, rue du Mas de Verchant - 09 51 75 64 43  
Bus 9 - arrêt Euréka



## LES MICROS CRÈCHES EN MODE PAJE

### Le Cocon Vert - 10 places

Aiguelongue  
448, rue de la Roqueturière  
coconvert@bebebiz.fr  
Tram 2 - station Saint Lazare

### Le Petit Chemin - 10 places

55, avenue d'Assas  
lepetitchemin@bebebiz.fr  
Bus 6 - arrêt Sainte Thérèse

### Ma Bulle - 10 places

Port Marianne  
Avenue Raymond Dugrand  
mabulle@bebebiz.fr  
Tram 3 - station Pablo Picasso

### Les Papillons - 10 places

3, route de Laverune  
09 84 54 99 48  
Bus 7 - arrêt Mas de Merle

### Les Petits Bout'Choux - 10 places

Mas de Bagnères  
128, rue Maria Casare  
06 12 12 52 10  
Tram 2 - station Sabines

### Les Coccinelles - 10 places

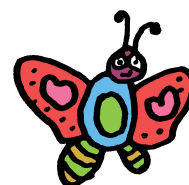
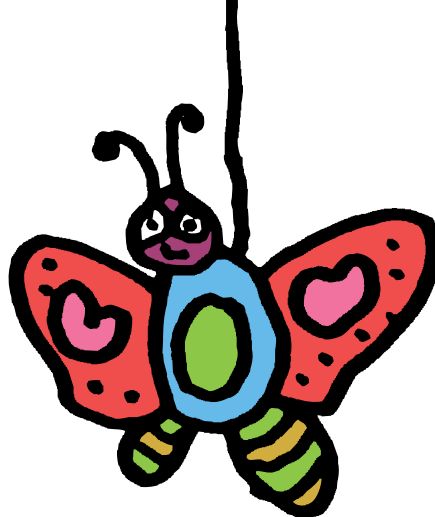
Garosud  
48, rue Claude Balbastre  
07 68 77 28 82  
(Pas de transport en commun)

### Attitude Nouveau Saint Roch - 10 places

4, boulevard Vieussens  
06 09 86 25 02  
Tram 2 - station Nouveau Saint Roch

### Attitude Euromédecine - 10 places

95, rue Pierre Flourens  
06 09 86 25 02  
Tram 1 - station Malbosc



## DES HORAIRES ATYPIQUES

### Les Lilas

Espace famille  
191, rue Louis Aragon - 04 67 85 75 17  
Horaires atypiques et accueil d'urgence au 04 67 85 75 15  
Tram 2 - station Mas Devon

### Les Jardins de Flore

04 67 04 01 57

### L'étoile filante

04 67 73 17 58

## ACCUEILS SPÉCIFIQUES

### Les Fabulettes - 10 places

Mosson  
410, avenue de Barcelone  
04 67 72 03 42  
Tram 1 - station halles de La Paillade

### Baby Car - 10 places

2452, avenue du Père Soulas  
04 67 63 07 40  
Tram 1 - station château d'Ô

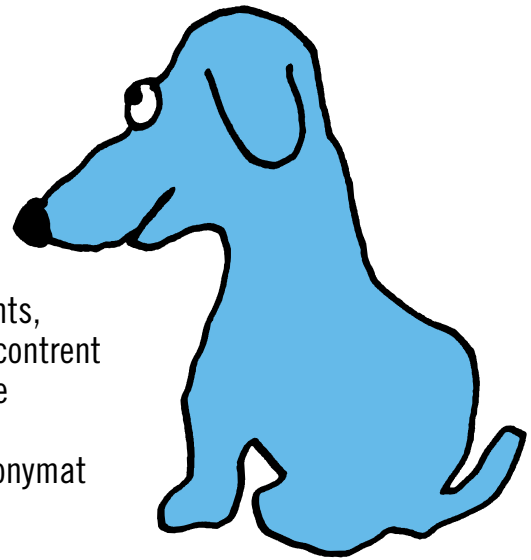
### La Marelle - 10 places

Montpellier Centre  
7, rue Saint Louis  
04 67 66 38 96  
Tram 3 - station Plan Cabanes

# POUR SE RETROUVER ET ÉCHANGER

## LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Ni crèche, ni halte-garderie, ce sont des lieux où les parents, accompagnés de leur(s) enfant(s), sont accueillis, se rencontrent et échangent avec des professionnels de la petite enfance (psychologues, éducateurs, puéricultrices, etc.). Axé autour du jeu et de la parole, l'accès est gratuit, l'anonymat préservé, la fréquentation libre.



### LAEP

#### Association Le Baobab

14, rue Françoise  
34070 Montpellier  
07 69 21 23 75  
www.lebaobab.org  
contact@lebaobab.org

#### PLUSIEURS LIEUX D'ACCUEILS:

##### - Croix d'Argent

191, rue Louis Aragon  
vendredi de 14h à 17h  
Tram 2 - station Mas Drevon

##### - La Mosson - CAF

410, avenue de Barcelone  
mercredi de 14h30 à 17h30  
Tram 1 - station halles de la Paillade

##### - Antigone - ADRA

10/12 place du Nombre d'Or  
mardi de 14h30 à 17h30  
Tram 1 - station Antigone

##### - Boutonnet - La Ruche

11, rue des Abeilles  
jeudi de 14h30 à 17h30  
Tram 1 - arrêt Place Albert 1<sup>er</sup> - Saint Charles

##### - MPT Voltaire

3, square Jean Monnet  
Mardi de 14h à 17h  
Tram 3 - station Voltaire

#### Association Jouons en ludothèque Coccinelle

Ovalie  
172, rue Raimond de Trencavel  
04 67 69 00 81  
Mardi de 14h à 18 h  
Bus 6 - arrêt avenue de Toulouse

#### Sindbad

La Pergola  
Maison de l'enfant et de la famille  
du Conseil Départemental  
61, rue Robert Fabre  
Lundi de 13h30 à 17h30  
Tram 3 - station La Pergola

#### LAEP Cité Gély

MPT Albertine Sarrazin  
43, rue Tour Gayraud  
Jeudi de 14h à 18h  
Tram 3 - station les Arceaux

#### Association Pause Goûter

RAM Saint Clément  
311, avenue Saint-Clément  
école Baudelaire  
07 66 11 90 20  
pause.gouter@free.fr  
Tram 3 - station La Pergola

### AUTRES DISPOSITIFS

#### Le Petit Atelier

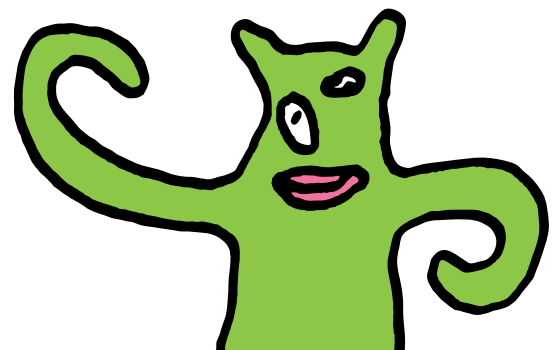
Gambetta  
7, rue Brueys  
34000 Montpellier  
04 34 22 84 59  
www.lepetitatelier-montpellier.fr  
Tram 3 - station Saint Denis

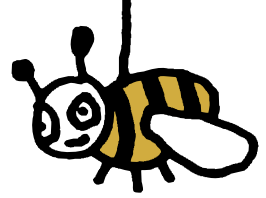
#### Association Allo-Parents

Des psychologues à l'écoute des parents  
04 67 61 08 43

#### Halte-Pouce

Enfant présentant un handicap  
1620, rue de Saint Priest  
04 67 42 94 10  
Tram 1 - station Malbosc





# LES INFOS PRATIQUES

## LA PRÉ-INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MUNICIPAL

Vous pouvez disposer d'un maximum d'informations, avant la naissance et durant le suivi de votre dossier, auprès de la Direction de l'Enfance à la Mairie :

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2

- Les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 17h, niveau entresol, sans rendez-vous
- Par téléphone au 04 67 34 70 61 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Par mail : [creche@ville-montpellier.fr](mailto:creche@ville-montpellier.fr)

Vous pouvez trouver des renseignements et télécharger le dossier de pré-inscription **Prés+O** sur [montpellier.fr](http://montpellier.fr) rubrique « Action, Petite Enfance ».

### 5 SITES DE PRÉ-INSCRIPTIONS POSSIBLES :

- | Hôtel de Ville - guichet **Prés+O**
- | Mairies de proximité :
  - Aubes - Pompignane - 35, rue André Marlaux
  - Mosson - 111, place de Tipasa
  - Villon - rue des Araucarias
  - Tastavin - 118, allée M. Bonafos

### LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA PRÉ-INSCRIPTION

La pré-inscription peut se faire dès le 4<sup>e</sup> mois de grossesse.

Tout document concernant l'identité de l'enfant (acte de naissance, livret de famille), la domiciliation des parents (justificatif de moins de 3 mois de résidence à Montpellier), attestation CAF et pour les non allocataires déclaration de revenus N-2 (l'avis d'imposition année N-1).

Pour l'enfant à naître, le certificat médical attestant la grossesse et la date présumée d'accouchement ou la déclaration auprès de la sécurité sociale (« Ma maternité mois après mois »).

Toutes ces pièces permettent de constituer le dossier de pré-inscription et d'évaluer votre participation financière sur la base des ressources de la famille.

Le dossier de suivi est géré par le Pôle social Enfance et les données enregistrées ne font l'objet d'aucune divulgation extérieure.

La demande doit être confirmée obligatoirement tous les 3 mois, de préférence par mail : [creche@ville-montpellier.fr](mailto:creche@ville-montpellier.fr)

Ou par téléphone au : 04 67 34 70 61

**Faute de confirmation pendant 6 mois, le dossier est définitivement radié.**

### L'ADMISSION

L'attribution des places est examinée par une commission qui statue et prononce les admissions en fonction de :

- la date de pré-inscription (ancienneté de la demande), qui peut être pondérée par des critères tenant compte de situations particulières liées tant à la structure familiale et sociale, qu'au handicap, à la maladie et à l'emploi

- la disponibilité d'accueil dans les structures souhaitées et de la tranche d'âge de l'enfant

La commission d'attribution est présidée par l'Adjoint délégué à l'Enfance. Elle se réunit en avril et juin pour les places attribuées pour la rentrée de septembre, et en cours d'année pour gérer les places vacantes.

Les parents sont informés par courrier.

Le dossier d'admission est constitué auprès du Pôle Social Enfance qui vous oriente ensuite vers le responsable de l'établissement pour préparer l'accueil de votre enfant.

L'admission définitive est prononcée selon l'état de santé de l'enfant qui doit être compatible avec la vie en collectivité. Les vaccinations doivent être à jour.

### LES FRAIS DE GARDE

La participation financière horaire des familles est établie à partir d'un barème défini par la CNAF en fonction du mode d'accueil collectif ou familial et du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille dans la limite d'un plancher et d'un plafond. (*simulateur de calcul du tarif sur le site de la Ville [montpellier.fr](http://montpellier.fr) rubrique « Action Petite Enfance ».*)

Les modalités de fréquentation et le tarif sont révisables suivant la présentation de justificatifs à tout moment et au minimum une fois par an. Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s pratiquent un tarif libre. Les familles peuvent cependant bénéficier d'une aide de la CAF si le tarif de l'assistant(e) maternel(le) n'excède pas le plafond défini nationalement.

### LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Dès sa naissance et durant les premières années de sa vie, le suivi de la santé de votre enfant est très important. Certains examens médicaux sont obligatoires.

Dans tous les quartiers de la ville, des consultations sont assurées sous l'égide de la PMI par un pédiatre et une puéricultrice.

PMI : 04 67 67 63 97/98 ou 04 67 67 63 92.

### AGENCES DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ

Vous pouvez parfois rencontrer des problèmes familiaux, financiers, de santé ou de logement. Pour vous aider, des travailleurs sociaux sont à votre disposition dans l'agence de votre quartier :

- | STS Alco 04 67 67 57 40
- | STS Mosson 04 67 67 52 00
- | STS Hauts de Massane 04 67 67 52 00
- | STS Mas Drevon 04 67 67 56 60
- | STS Ecusson 04 67 67 50 50
- | STS Verdanson 04 67 67 50 00
- | STS Ovalie 04 67 67 32 20
- | STS Proudhon 04 67 67 57 10
- | STS Saint Martin 04 67 67 46 20
- | STS Millénaire 04 67 67 45 60





# LES NUMÉROS UTILES

## Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche  
04 67 34 70 00

Direction Enfance / Standard  
04 67 34 70 61

Direction Education / Inscriptions scolaires  
04 67 34 70 64

## Mairies de proximité

### - Aubes - Pompignane

35, rue André Malraux - 04 99 77 20 90  
8h30/17h30

### - Mosson

111, place de Tipasa - 04 67 75 19 10  
8h/17h

### - Villon

rue des Araucarias - 04 67 41 48 46  
8h30/17h30

### - Tastavin

118, allée M. Bonafos - 04 67 27 33 31  
8h30/17h30

## Service vaccinations de la Ville

Pôle Santé Public  
Maison de la Prévention Santé  
6, rue Maguelone - 04 67 02 21 60  
(permanence le mercredi après-midi  
à la Pergola)

## Caisse d'allocations familiales

139, avenue de Lodève  
34 943 Montpellier Cedex 09  
0810 25 34 80  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr) et [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## Conseil Départemental de l'Hérault

1 000, rue d'Alco  
04 67 67 67 67

PMI (Protection Maternelle Infantile)  
04 67 67 63 98

Direction Enfance et Famille  
Pôle départemental solidarité  
04 67 67 66 08

ASE (Aide Sociale Enfance)  
Montpellier - Conseil Départemental  
04 67 67 65 39

## Caisse Primaire d'Assurance Maladie

29, cours Gambetta  
04 67 06 32 20

## CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

2, rue de la Vieille  
04 67 72 00 24

## Maison de la Justice

66, rue de Bari  
04 67 72 76 80

## Femmes en difficultés

Hébergements d'urgence Corus  
04 67 58 14 00

Centre Bouissonade  
04 67 58 07 03

## Association d'information et aide aux victimes

04 67 60 61 78

## Enfants en difficultés

Fondation Claude Pompidou  
04 67 66 17 88

Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
M. Foucault  
04 67 61 08 20

## Lieux de médiation

APEA (10h - 22h)  
04 67 42 66 44

Parents enfants médiations  
04 67 60 89 70

## École des parents et des éducateurs

04 67 03 43 58

## Planning familial de Montpellier

04 67 10 47 80

## Mouvement français pour le planning familial

04 67 64 62 19

## Maison des Jeunes et de la Santé (étudiant)

04 67 52 02 76

## Hôpital Arnaud de Villeneuve

Service planification, orthogénie  
04 67 33 64 43 ou 04 67 33 64 82

## Urgences et N° Verts nationaux gratuits

Samu  
15 ou 112

Allo Enfance Maltraitée  
0 800 054 441 ou 119

Association Enfance et Partage  
0 800 051 234

Sida Info Service  
0 800 840 800

Centre Anti-Poison  
04 91 75 25 25 ou 05 61 77 74 47



# NOTES

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

montpellier.fr



**MAIRIE DE MONTPELLIER**  
**DIRECTION DE L'ENFANCE**  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 61

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

